

Délibération n° 2017-166 en date du 28 JUIN 2017
Portant décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt huit juin à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire aux Ateliers de la Mines de Lavaveix les Mines, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 21/06/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoir : 8	Abstention : 0	CONTRE : 54
Absents excusés : 7	Exprimés : 54	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE, WELZER.

Pouvoirs : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PERRIER S, PEROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à SIMONET, LAVAUD à DESARMENIEN, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD,

Excusés : MM. JOULOT, RAILLARD, PLAS, D'HULSTER, MATHIEU, TOURNAUD, GENDRAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ALLEYRAT

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que :

Vu les articles L. 5211-10 et L 2122-22 du C.G.C.T. ;

Vu les délégations qui lui ont été accordées par délibérations n° 2017-004 et 2017-007 du 16 janvier 2017, n° 2017-012 du 1^{er} février 2017 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de ces délégations ;

Le conseil communautaire prend note des décisions suivantes :

1. concernant la signature des marchés publics et leurs avenants (au dessus de 25 000 €) :
 - Procéder à la signature de l'avenant n°2 du marché de « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés » du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois, pour une prolongation jusqu'au 31 décembre 2017, en prenant en compte les modifications de base de départ des camions de collecte du prestataire, SUEZ RV SUD OUEST, conduisant à la modification du bordereau des prix annexé à l'avenant.
2. concernant les décisions ou révisions du louage des choses pour une durée n'exédant pas 12 ans :
 - Signature d'un contrat de bail commercial dérogatoire de trois ans concernant la location d'un atelier technique situé à Bellegarde en Marche (23190) – 19 Rue Magdeleine (adresse postale : Rue de la Chapelle), avec les sociétés LMP SERVICE LIMOUSIN et LMP PAYSAGE MOTOCULTURE Le bail prendra effet au 22 mai 2017 pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit au maximum 36 mois.

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170628-2017-166-DE
Date de télétransmission : 20/07/2017
Date de réception préfecture : 20/07/2017

- Signature d'un contrat de bail commercial dérogatoire de trois ans concernant la location d'un bureau d'une surface de 36 m² situé à Bellegarde en Marche (23190) – 19 Rue Magdeleine avec la société ATELIER FANNY LAPORTE Le bail prendra effet au 22 mai 2017 pour une durée de 12 mois renouvelable deux fois par reconductions expresse, soit au maximum 36 mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 20 juillet 2017
Pour copie conforme, le 20 juillet 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

